Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

ID: 095-219500584-20240328-2024_14_03-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de Bernes sur Oise Séance du 28 mars 2024

Date de la convocation 20/3/2024 Date d'affichage 20/3/2024

Le vingt-huit mars de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 23

En exercice: 23

Etaient présents: 17 - Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHLIL, Abdoulage DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothée OULIÉ, Nicolas **TAGUAY**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents: 4 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Sayed RUNJANALLY, SvIvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 2 - Carine FRAISSE à John FRAISSE, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE

Secrétaire de séance : Stéphane LACOSTE

Réf: CM 2024 - 14

Pour: 19 Contre: Abstentions:

Publication électronique ou

notification

du: 06 AVR. 2024

OBJET: Budget communal 2024: affectation du résultat 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 précédemment adoptés,

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2023 :

> excédent de fonctionnement : 656 379,53 € > excédent d'investissement : 222 570,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, DÉCIDE :

- De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 176 379,53 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.
- De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 480 000 € au compte 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés (recettes d'investissement).
- De reporter l'excédent d'investissement soit 222 570,80 € au compte 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, en recettes d'investissement.

Fait à Bernes sur Oise, le 28 mars 2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Stéphane LACOSTE

Olivier ANTY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux meis à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024 52LO

Publié le

ID: 095-219500584-20240328-2024_14_03-DE